

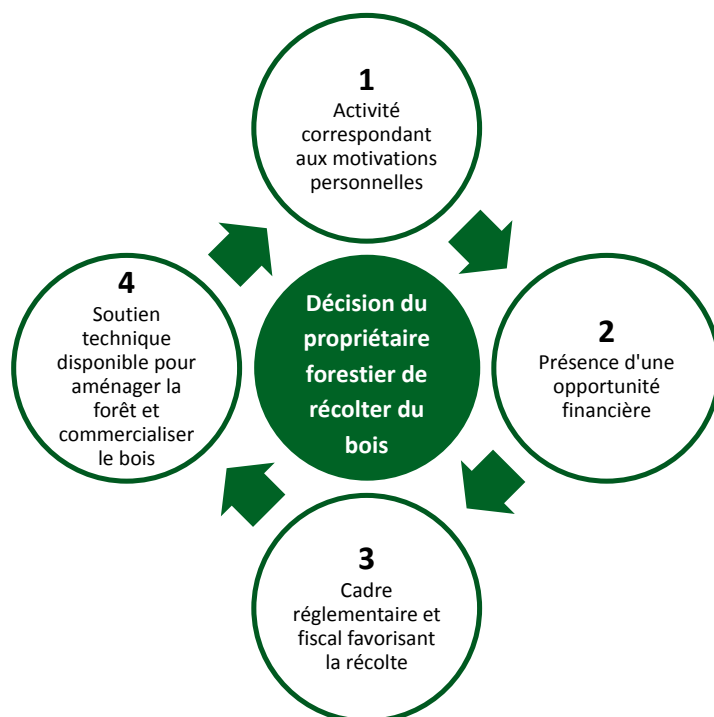
ATTENTION! LES VOYANTS SONT JAUNES...

Les déclencheurs de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers

Comment accroître la production de bois chez le plus grand nombre de propriétaires forestiers? Selon notre expérience et la littérature scientifique à ce sujet, la décision de récolter du bois est influencée par un ensemble de facteurs complémentaires :

1. En premier lieu, l'activité doit correspondre aux motivations personnelles du propriétaire forestier, car autrement aucune récolte ne se fera. Les croyances du propriétaire de boisé, le lien de l'activité sylvicole avec ses valeurs personnelles et la contribution de l'aménagement forestier à son identité, ou son mode de vie, déclencheront sa décision de récolter, ou non, du bois sur sa propriété;
2. En second lieu, une opportunité d'affaires doit se présenter, c'est-à-dire que la forêt doit être mature, un débouché doit exister pour son bois et la récolte doit s'avérer lucrative;
3. Par la suite, la réglementation provinciale et municipale doit permettre la réalisation de cette activité sur une base rentable et le traitement fiscal du revenu forestier doit être raisonnable;
4. Finalement, un soutien technique est nécessaire pour faciliter l'aménagement forestier, la récolte, la commercialisation, le transport des bois et la remise en production du site récolté.

Facteurs déclencheurs de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers



L'état de ces déclencheurs au Québec

Outre les motivations personnelles, ces facteurs définissent l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers s'engageant dans des activités sylvicoles. L'analyse d'une série d'indicateurs (à la page suivante) montre que cet environnement s'est dégradé entre 2004 et 2014, et ce, malgré la récente reprise dans le secteur des matériaux de construction.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive en raison de la disponibilité de données, l'état de ces indicateurs devrait inquiéter les intervenants misant sur la mise en valeur des forêts privées comme vecteur de développement économique pour les régions du Québec. Mise à part la possibilité de récolte à la hausse, tous les indicateurs disponibles montrent une détérioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers au cours des dix dernières années.

Durant cette période, la demande pour le bois des forêts privées et les parts de marchés détenues par les producteurs forestiers ont régressé, malgré la chute du prix de ce bois. Au même moment, les budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées ont connu des réductions successives et la taxation des boisés et du revenu forestier a augmenté. Parallèlement, de nombreuses réglementations municipales se sont complexifiées sans que nous puissions actuellement le quantifier, et vont au-delà du contrôle des mauvaises pratiques en imposant des choix sylvicoles aux propriétaires de boisés et aux ingénieurs forestiers.

Il n'est donc pas étonnant de constater qu'un nombre grandissant de propriétaires forestiers a délaissé la production de bois pour se consacrer aux autres usages de leurs boisés, d'autant plus que la récolte est une motivation secondaire pour une vaste majorité.

L'état de ces déclencheurs au Québec (suite)

| Facteurs d'influence | Indicateurs potentiels | Évaluation en 2004 | Évaluation en 2014 | Unités | Évolution |
|---|--|--------------------|--------------------|----------------------------|-----------|
| Motivations personnelles | Nombre de propriétaires détenant le statut de producteur forestier | 36 522 | 33 629 | individus | ↘ |
| Opportunités d'affaires | Possibilité de récolte forestière pour l'ensemble des forêts privées québécoises | 12,6 | 16,0 | millions m ³ | ↗ |
| | Volume de bois des forêts privées achetés par les usines de transformation | 6,3 | 4,6 | millions m ³ | ↘ |
| | Parts de marchés détenues par les producteurs des forêts privées dans l'approvisionnement en bois rond des usines québécoises | 16 | 14e | % | ↘ |
| | Prix moyen pondéré du bois des forêts privées livré à l'usine | 70,38 | 58,64 | \$2014/m ³ | ↘ |
| | Prix moyen pondéré du bois des forêts privées au chemin du producteur | 56,11 | 44,79 | \$2014/m ³ | ↘ |
| Réglementation et fiscalité favorisant la production forestière | Prélèvement admissible moyen autorisé par les réglementations municipales | N.D | N.D | | |
| | Évaluation foncière moyenne pondérée des forêts privée | 30 292 | 51 630 | \$ 2014/unité d'évaluation | ↗ |
| | Taxation foncière moyenne pondérée des forêts privées | 322 | 460 | \$ 2014/unité d'évaluation | ↗ |
| Mesures de soutien financier et technique disponibles | Seuil de revenu forestier déclencheur de la taxe de 10 % sur les opérations forestières | 11 750 | 10 000 | \$ 2014 | ↘ |
| | Nombre d'accréditation de conseillers forestiers par les agences régionales pour accompagner les propriétaires forestiers (en excluant les conseillers forestiers exclusifs) | 151 | 125 | organismes | ↘ |
| | Budgets de l'ensemble des programmes de mise en valeurs des forêts privées, incluant la contribution de l'industrie forestière | 63,2 | 53,6 | millions \$ 2014 | ↘ |

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Sources : FPFQ, 2015. La forêt privée chiffrée. www.foretprivee.ca; 26 p. MAMOT. Années multiples. Sommaire du rôle d'évaluation municipale.

Des solutions pour améliorer l'environnement d'affaires

Présente à plusieurs des consultations menées par différents ministères durant la dernière année, la FPFQ a documenté dans ses mémoires des mesures qui permettraient d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. En voici cinq exemples :

1. Un taux de taxation municipale distinct pour les boisés sous aménagement¹, à l'instar de ce qui existe pour les secteurs commercial, industriel ou résidentiel, permettrait aux municipalités qui le désirent d'encourager cette production sur leur territoire. Cette mesure exige une modification à la Loi sur la fiscalité municipale, ainsi que la volonté des élus municipaux pour utiliser cette disposition.
2. Une fiscalité sur le revenu soutenant la production de bois par l'abolition de la taxe de 10 % sur les opérations forestières, la simplification des règles d'admissibilité au Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers et la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole permettraient d'utiliser le revenu forestier obtenu par la vente de bois pour financer des travaux sylvicoles dans les années suivant la récolte. Ces mesures exigent des modifications à la Loi sur le revenu, ainsi que l'appui politique du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.
3. Une réglementation municipale visant les mauvaises pratiques environnementales plutôt qu'un encadrement des pratiques sylvicoles reconnues et prescrites par des ingénieurs forestiers permettrait de réduire les procédures et les frais pour obtenir un permis d'abattage d'arbres. À cet effet, le pouvoir de réglementer la récolte dans les boisés pourrait être transféré aux MRC qui disposent généralement d'une plus grande expertise sur cette question que les municipalités. Cette mesure exige une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est à noter que cette modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme avait été présentée à l'Assemblée nationale en 2012, avant de mourir au feuillet lors du déclenchement des élections.
4. L'amélioration des règles d'attribution des volumes de bois des forêts publiques pour mieux équilibrer l'offre et la demande dans les différents segments du marché du bois rond. Cette mesure ne demande aucune modification législative.
5. Le soutien à la modernisation d'usines de produits forestiers sur le territoire québécois permettrait de soutenir la demande pour le bois rond et d'offrir un débouché supplémentaire aux producteurs forestiers.

Ces propositions sont susceptibles d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers québécois. Tous les intervenants soucieux de cet enjeu devraient donc en faire la promotion.

¹ En vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.



LES ASSEMBLÉES SONT POUR VOUS!

C'est la saison des assemblées de secteurs précédant les assemblées régionales pour les producteurs forestiers. Nous vous invitons à y assister en grand nombre pour connaître les derniers développements touchant les marchés du bois, comprendre l'impact des décisions du MFFP sur vos activités, élire vos représentants et exprimer vos besoins.

Pour connaître l'heure et le lieu exact, consultez le journal de votre syndicat ou office, ou communiquez directement avec le secrétariat.

| ASSEMBLÉES DES PRODUCTEURS FORESTIERS | | | |
|---------------------------------------|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| Régions | Date | Assemblées de secteurs | Assemblées régionales |
| Abitibi-Témiscamingue | 10 mars | Laverlochère | |
| | 16 mars | Barraute | |
| | 17 mars | La Sarre | |
| | 8 mai | | Rouyn-Noranda |
| Bas-Saint-Laurent | 5 mars | Témiscouata-sur-le-Lac | |
| | 10 mars | Saint-François-Xavier-de-Viger | |
| | 12 mars | Sainte-Françoise | |
| | 17 mars | Rimouski | |
| | 19 mars | Sainte-Angèle-de-Mérici | |
| | 24 mars | Causapscal | |
| | 26 mars | Matane | |
| | 22 avril | | Rimouski |
| Beauce | 26 avril | | Saint-Joseph |
| Centre-du-Québec | 28 avril | | Saint-Valère |
| Côte-du-Sud | 16 février | Chapleau | |
| | 16 février | Saint-Paul | |
| | 17 février | Saint-Eugène | |
| | 17 février | Sainte-Perpétue | |
| | 28 avril | | Saint-Jean-Port-Joli |
| Gaspésie | 10 mars | Ste-Anne-des-Monts | |
| | 11 mars | Grande-Vallée | |
| | 11 mars | Gaspé | |
| | 12 mars | Grande-Rivière | |
| | 12 mars | Port-Daniel | |
| | 23 mars | Caplan | |
| | 24 mars | Bonaventure | |
| | 25 mars | Nouvelle | |
| 29 avril | | New Richmond | |
| Gatineau | 21 avril | | Maniwaki |
| Labelle | 15 avril | | Papineauville |
| Mauricie | 30 avril | | Yamachiche |
| Pontiac | 22 avril | | Campbell's Bay |
| Région de Québec | 17 février | Saint-Hilarion | |
| | 18 février | Saint-Gilbert | |
| | 19 février | Laurier-Station | |
| | 24 février | Saint-Philémon | |
| | 25 février | Québec | |
| | 26 février | Inverness | |
| | 3 mars | Forestville | |
| | 28 avril | | Québec |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 9 mars | La Baie | |
| | 9 mars | Anse-Saint-Jean | |
| | 10 mars | Roberval | |
| | 10 mars | Dolbeau-Mistassini | |
| | 11 mars | L'Ascension | |
| | 11 mars | Saint-Fulgence | |
| | 16 mars | Saint-Félicien | |
| | 16 mars | Métabetchouan-Lac-à-la-Croix | |
| 5 mai | | Alma | |
| Sud du Québec | 23 février | Cookshire | |
| | 25 février | Frontenac | |
| | 2 mars | Granby | |
| | 4 mars | Sherbrooke | |
| | 9 mars | Ham-Nord | |
| | 12 mars | Coaticook | |
| | 30 avril | | Sherbrooke |
| FPFQ | 4 et 5 juin | | Saint-Georges |



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre, veuillez vous inscrire au www.foretprivee.ca
 Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca